IKEA cuisine

Appareils électroménagers, éviers, robinets, plans de travail, structures, façades et aménagements intérieurs fixes.

25
ans
Garantie
GRATUITE

10
ans
Garantie
GRATUITE

5
ans
Garantie
GRATUITE

La vie de famille soumet la cuisine à rude épreuve ; raison pour laquelle nos cuisines subissent des tests rigoureux garantissant leur résistance à des charges lourdes, des températures élevées et un usage quotidien.

Nous offrons une garantie de 25 ans couvrant les défauts de matériau et de fabrication constatés sur le système de cuisines METOD. Tous les robinets de cuisine bénéficient d'une garantie de 10 ans et les appareils électroménagers IKEA sont couverts par une garantie de 5 ans.

Les modalités de cette garantie sont décrites dans la présente brochure.

TABLE DES MATIÈRES

Tiroirs, structures, façades,
plans de travail et éviers de cuisine..... 4-6
Robinets de cuisine 7-8

Tiroirs, structures, façades, plans de travail et éviers

Quelle est la durée de validité de la garantie?
Le système de cuisines METOD bénéficie d'une garantie de vingt-cinq (25) ans à compter de la date d'achat. Le ticket de caisse original est exigé comme preuve d'achat.

Que couvre cette garantie?
Cette garantie couvre les défauts de matériau et vices de construction sur les cuisines METOD.

Système de cuisines METOD
Que couvre cette garantie?
La garantie couvre les éléments suivants des cuisines METOD:

- Structures des armoires (sauf TUTEMO et HÖRDA)
- Façades
- Charnières UTRUSTA
- Tiroirs MAXIMERA s'ouvrant complètement
- Tablettes UTRUSTA en verre trempé et mélamine
- Pieds et plinthes
- Panneaux de finition
- Bandeaux décor/corniches
- Plans de travail (sauf LILLTRÄSK et FYNDIG)
- Éviers (sauf FYNDIG)
- Égouttoirs à vaisselle UTRUSTA pour éléments muraux
- Barre de connexion VÅGLIG pour faces de tiroir
- Châssis UTRUSTA pour bacs de tri des déchets

Les tiroirs FÖRVARA, les corbeilles en fil UTRUSTA et les rangements ouverts TUTEMO et HÖRDA sont couverts par une garantie de 10 ans.

Ouverture à pression UTRUSTA, électrique.

Produits non couverts par la garantie de 25, 10 ou 5 ans
Boutons, poignées, cuisine FYNDIG, évier FYNDIG, plan de travail FYNDIG et plan de travail LILLTRÄSK.

Que fait IKEA en cas de problème?
IKEA examine si la défectuosité est couverte par la garantie. IKEA, par le biais de ses propres services ou d'un partenaire autorisé, procède alors, après l'accord du client, à la réparation l'article défectueux ou à son remplacement par un article équivalent. Dans ces cas, IKEA prend à sa charge les coûts des réparations, des pièces de rechange, de la main-d'œuvre et de son déplacement, à condition que l'article soit disponible pour réparation sans occasionner de dépenses spéciales. Cette règle ne vaut pas pour toute réparation non agréée par IKEA ou son partenaire services autorisé. Les éléments remplacés deviennent la propriété de IKEA. Si l'article ne fait plus partie de l'assortiment IKEA, IKEA pourvoit à un remplacement adéquat. Le client et IKEA se mettent d'accord sur la notion de remplacement adéquat.

Service après-vente
Nous entendons proposer des produits fonctionnels qui répondent à vos besoins et à vos attentes. C'est pourquoi nous renouvelons notre assortiment chaque année. Dès lors, nous ne pouvons garantir que les produits et prix resteront valables au-delà de la période catalogue de 1 an. Nous offrons un service après-vente de 2 ans pour toutes les finitions des cuisines IKEA. En d'autres termes, vous pouvez compléter votre cuisine avec des portes, faces de tiroir, plinthes, bandeaux décor, corniches et panneaux de finition, dans les limites des stocks disponibles, pendant 2 ans après leur sortie de l'assortiment. Vous avez l'assurance que nous ferons tout ce que nous pouvons pour veiller à ce que vous soyez satisfait de votre cuisine IKEA.

Qu'est-ce qui n'est pas couvert par la garantie?
La garantie ne couvre pas l'usure normale, ni les entailles, rayures ou dégâts résultant de chocs ou accidents.

Respectez scrupuleusement les instructions de montage, d'installation et d'entretien. La garantie ne couvre pas les dommages résultant d'un entreposage, d'une installation ou d'un montage inadéquat, d'une utilisation inappropriée, abusive ou impropre, d'une transformation ou du non-respect des instructions d'entretien.

La garantie ne couvre pas les dommages accessoires ou indirects.

Application de la garantie légale

“La présente garantie n’affecte pas les droits du consommateur en vertu du régime des vices cachés ou de l’obligation de délivrance d’un bien conforme tels que prévus par le Code civil (loi du 1er septembre 2004 relative à la protection des consommateurs en cas de vente de biens de consommation).”

Comment nous contacter en cas de besoin?
Contactez votre magasin IKEA. Vous trouverez les adresses et numéros de téléphone dans le catalogue IKEA, ou sur IKEA.be

Robinets de cuisine

Quelle est la durée de validité de la garantie?
Les robinets de cuisine bénéficient d’une garantie de dix (10) ans à compter de la date d'achat. Le ticket de caisse original est exigé comme preuve d'achat.

Que couvre cette garantie?
La garantie de 10 ans s'applique à tous les robinets de cuisine IKEA. Elle couvre les défauts de matériau et vices de construction. Nos robinets de cuisine sont testés au-delà des normes internationales existantes et nous n'utilisons que des composants de grande marque pour tenir notre promesse de 10 ans de garantie.

La garantie ne couvre pas l'usure normale, ni les entailles, rayures ou dégâts résultant de chocs, accidents et débris présents dans l'eau. Elle ne couvre pas non plus le filtre/aérateur, qui doit être nettoyé régulièrement et remplacé une fois abîmé.

Respectez scrupuleusement les instructions de montage et d'entretien. La garantie ne couvre pas les dommages résultant d'un entreposage, d'une installation ou d'un montage inadéquat, d'une utilisation inappropriée, abusive ou impropre, d'une transformation ou du non-respect des instructions d'entretien.

La garantie ne s'applique pas aux produits à usage public, placés à l'extérieur ou dans un environnement propice à la corrosion. Elle ne couvre pas non plus les dommages accidentels.

Que fait IKEA en cas de problème?
IKEA examine si la défectuosité est couverte par la garantie. IKEA, par le biais de ses propres services ou d'un partenaire autorisé, procède alors, après l'accord du client, à la réparation l'article défectueux ou à son remplacement par un article équivalent. Dans ces cas, IKEA prend à sa charge les coûts des réparations, des pièces de rechange, de la main-d'œuvre et de son déplacement, à condition que l'article soit disponible pour réparation sans occasionner de dépenses spéciales. Cette règle ne vaut pas pour toute réparation non agréée par IKEA ou son partenaire services autorisé. Les éléments remplacés deviennent la propriété de IKEA. Si l'article ne fait plus partie de l'assortiment IKEA, IKEA pourvoit à un remplacement adéquat. Le client et IKEA se mettent d'accord sur la notion de remplacement adéquat.

Certification
Certains pays imposent des obligations légales pour l'agrément et la certification des robinets de cuisine. Nos robinets ont été approuvés et certifiés conformément aux exigences de chaque marché. Le numéro de certification figure dans les instructions de montage qui se trouvent dans l'emballage du produit.

Application de la garantie légale

"La présente garantie n'affecte pas les droits du consommateur en vertu du régime des vices cachés ou de l'obligation de délivrance d'un bien conforme tels que prévus par le Code civil (loi du 1er septembre 2004 relative à la protection des consommateurs en cas de vente de biens de consommation)."

Comment nous contacter en cas de besoin?
Contactez votre magasin IKEA. Vous trouverez les adresses et numéros de téléphone dans le catalogue IKEA, ou sur IKEA.be

Électroménager

Quelle est la durée de validité de la garantie?
Cette garantie est valable cinq (5) ans à compter de la date d'achat chez IKEA de l'appareil électroménager IKEA. Les appareils LAGAN bénéficient d'une garantie de deux (2) ans à compter de la date d'achat.

Le ticket de caisse original est nécessaire et constitue la preuve d'achat.

Les services et travaux sous couvert de la garantie ne prolongent pas la durée de la garantie, ni pour l'appareil ni pour les nouvelles pièces.

Que couvre cette garantie?
Cette garantie couvre les dommages dus à des vices de construction ou de fabrication survenant après la date d'achat chez IKEA. Cette garantie est uniquement valable dans le cadre d'un usage domestique. Les exceptions sont indiquées dans le paragraphe "Qu'est-ce qui n'est pas couvert par la garantie?".

Quels sont les appareils couverts par cette garantie ?
La garantie de cinq (5) ans s’applique aux appareils électroménagers IKEA à usage domestique et couvre les vices de matériau et de fabrication.

Quels appareils ne sont pas couverts par cette garantie?
Tous les appareils électroménagers achetés chez IKEA avant le 1er août 2007. Les appareils LAGAN, dont la garantie est de 2 ans.

Que fait IKEA en cas de problème?
IKEA examine si la défectuosité est couverte par la garantie. IKEA, par le biais de ses propres services ou d'un partenaire autorisé, procède alors, après l'accord du client, à la réparation l'article défectueux ou à son remplacement par un article équivalent. Dans ces cas, IKEA prend à sa charge les coûts des réparations, des pièces de rechange, de la main-d'œuvre et de son déplacement, à condition que l'article soit disponible pour réparation sans occasionner de dépenses spéciales. Cette règle ne vaut pas pour toute réparation non agréée par IKEA ou son partenaire services autorisé. Les éléments remplacés deviennent la propriété de IKEA. Si l'article ne fait plus partie de l'assortiment IKEA, IKEA pourvoit à un remplacement adéquat. Le client et IKEA se mettent d'accord sur la notion de remplacement adéquat.

Qui se chargera du service?
Le prestataire de services désigné fournira le service par le biais de ses propres structures ou à travers le réseau de son partenaire autorisé.

Qu'est-ce qui n'est pas couvert par la garantie?
- Les dommages causés délibérément ou par négligence, les dommages résultant du non-respect des instructions d'utilisation, d'une installation incorrecte ou du branchement de l'appareil sur un mauvais circuit, les dommages causés par une réaction chimique ou électrochimique, l'oxydation, la corrosion ou un dégât d'eau, incluant, sans s'y limiter, les dommages causés par un taux de calcaire trop élevé dans l'eau de distribution, les dégâts résultant de conditions environnementales anormales.
- Les consommables tels que les piles et ampoules.
- Les pièces non fonctionnelles et décoratives, qui n'ont pas d'incidence sur l'utilisation normale de l'appareil, de même que les rayures et éventuelles variations de couleur.
- Les dégâts accidentels causés par une substance ou un corps étranger, le nettoyage ou débouchage de filtres, systèmes d'évacuation ou compartiments à savon.

- Les dommages constatés sur les éléments suivants : vitrocéramique, accessoires, paniers à vaisselle et à couverts, conduits d'alimentation et de vidange, joints, lampes et écrans protecteurs de lampes, afficheurs, boutons, carrosserie et éléments de la carrosserie. À moins que l'on puisse prouver que ces dommages résultent d'un défaut de fabrication.
- Les cas où aucune défectuosité n'a été constatée par le technicien.
- Les réparations qui n'ont pas été effectuées par les fournisseurs de services désignés et/ou un partenaire contractuel autorisé, ni celles où l'on n'a pas utilisé des pièces d'origine.
- Les dommages résultant d'une installation incorrecte ou non respectueuse des spécifications.
- L'utilisation de l'appareil dans un environnement non domestique (par exemple professionnel).
- Dommages liés au transport. IKEA n'est pas responsable des dommages occasionnés au produit durant son transport par le client jusqu'à son domicile ou à une autre adresse. Toutefois, dans le cas où IKEA livre le produit à l'adresse de livraison du client, les dommages éventuels dus au transport durant cette livraison seront couverts par IKEA (dans le cadre d'une garantie distincte). Les demandes relatives à cette dernière clause particulière seront adressées au Service Clientèle sur IKEA.be
- Les frais liés à l'installation initiale de l'appareil IKEA.

Ces restrictions ne concernent pas les cas où un spécialiste qualifié a travaillé sans faire d'erreur et en utilisant les pièces d'origine afin d'adapter l'appareil aux normes de sécurité techniques d'un autre pays de l'Union européenne.

Application de la garantie légale

"La présente garantie n'affecte pas les droits du consommateur en vertu du régime des vices cachés ou de l'obligation de délivrance d'un bien conforme tels que prévus par le Code civil (loi du 1er septembre 2004 relative à la protection des consommateurs en cas de vente de biens de consommation)."

Champ d'application
Pour les appareils achetés dans un pays de l'Union européenne et transportés dans un autre pays de l'Union européenne, les services seront fournis dans le cadre des conditions de garantie valables dans ce dernier. L'obligation de fournir des services dans le cadre de la garantie n'existe que si l'appareil et son installation respectent
– les spécifications techniques du pays dans lequel l'appel en garantie est effectué,
– les instructions de montage et d'installation ainsi que les consignes de sécurité qui accompagnent l'appareil.

Comment nous contacter si vous avez des questions avant votre achat?
Pour toute question sur nos appareils électroménagers, contactez le Service Clientèle sur IKEA.be ou appelez le 02/719 19 33.

Comment contacter le service après-vente?
1. Service de maintenance
Appelez le numéro qui figure dans la documentation du produit. Pour que nous puissions vous aider efficacement, lisez attentivement le Mode d’emploi avant de nous contacter.

2. Service après-vente IKEA: 02 719 19 44
Veillez aussi à avoir le numéro de l’article sous la main avant de nous appeler. Cette référence de 8 chiffres se trouve sur le ticket de caisse ainsi que sur la plaque signalétique de l’appareil.
Vous serez redirigé vers le service de maintenance.

© Inter IKEA Systems B.V. 2015

CONSERVEZ VOTRE TICKET DE CAISSE!

**C'est votre preuve d'achat;
il sera exigé pour tout appel en garantie.
Conseil: Faites une copie de votre ticket de caisse pour mieux le conserver.**

Pour toute question ou réclamation,
rendez-vous sur IKEA.be.

IKEA®